



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désert médical concernant l'endométriose à Paris

Question écrite n° 35684

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre de professionnels de santé exerçant les spécialités liées à l'endométriose à Paris. En effet, récemment alertée par un groupe de radiologues, gynécologues, kinésithérapeutes, psychologues, Mme la députée s'inquiète du désert médical relativement à l'endométriose. Ces médecins souhaitent créer un « Institut de la femme et de l'endométriose » dans l'arrondissement de Paris centre (anciennement le IIIème arrondissement) afin d'optimiser la prise en charge des femmes par des experts de cette pathologie. À cette fin, ils ont sollicité un soutien auprès de la région Île-de-France, qui leur demande cependant de fournir les éléments confirmant l'existence d'un désert médical concernant cette pathologie. Les conditions d'éligibilité aux dispositifs régionaux précisent que « dans le cas de la création d'un cabinet de groupe, le bénéficiaire doit démontrer le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé, via la production d'un diagnostic local de santé, établi en recourant à une expertise réalisée par une collectivité locale, les ordres ou organisations professionnelles concernés ou une structure reconnue par les autorités publiques de santé ». Ainsi, outre le fait de reconnaître l'endométriose comme « grande cause nationale 2021 », elle lui demande de lui fournir les éléments chiffrés qui tendraient à accréditer l'existence d'un désert médical concernant cette maladie à Paris.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35684

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 470

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)